

logés dans les meilleurs hôtels pour la durée de ces réunions. De cette façon nous avons pris, j'ai bien peur, l'habitude de dépenser largement pour ces déplacements que beaucoup croient essentiels mais que par contre beaucoup d'autres jugent stupides.

Une telle expansion des services gouvernementaux ainsi que ces perpétuels voyages dans tous les coins du monde de nos nombreux représentants entraînent nécessairement de lourds frais de déplacement et d'allocations de subsistance. Il est difficile de déterminer si cette expansion est due, ainsi que l'a laissé entendre il y a un moment le sénateur McDonald, aux demandes croissantes d'élargissement des services, mais l'expérience m'a appris que si un gouvernement obéit à toutes ces demandes, le montant des frais n'atteindra jamais de limite. Il est impossible de supporter un tel fardeau. Le sénateur Turgeon nous a ramenés à la tâche réelle que nous devons accomplir. Si nous découvrons, comme nous le ferons probablement à la fin de notre enquête, que le pays dépense probablement au moins un tiers de ses revenus naturels en frais gouvernementaux de toutes sortes, nous aurons une constatation pratique à soumettre au peuple canadien. Il faudra tenir le peuple au courant de ce fait si nous voulons mettre un frein aux dépenses exagérées. Je pense que cet aspect de notre étude est très important.

L'hon. M. HORNER: Les frais de déplacement relatifs aux réunions de l'Accord international du blé ont dû être très élevés. Un groupe très nombreux de fonctionnaires, de conseillers, et le reste, a effectué des voyages à ce sujet.

Le PRÉSIDENT: J'oserais dire qu'au cours des quinze dernières années, le pays a dépensé des centaines et des centaines de mille de dollars en frais de déplacement et d'allocation relativement aux conventions internationales tenues en vue d'élaborer un accord international sur le blé, avec le résultat que la situation présente va certainement embarrasser tout le monde et créer du mécontentement au pays.

L'hon. M. BUCHANAN: Au sujet de la remarque faite par le sénateur Turgeon relativement à l'augmentation du coût de la vie, puis-je demander à M. Bryce si la majoration de ces frais de déplacement et de subsistance n'est pas due à l'augmentation des allocations qu'elle a entraînée. Par exemple, l'allocation de subsistance des employés qui se déplacent pour affaires gouvernementales n'a-t-elle pas été augmentée au cours des quelques dernières années? Et n'a-t-on pas augmenté l'indemnité pour l'usage des automobiles utilisées pour affaires gouvernementales, à cause même de la majoration du coût des véhicules, de l'essence et d'autres articles?

M. BRYCE: Les règlements qui prévoient une allocation par jour ou un plafond du coût des repas et des choses de ce genre ont été changés, ici et là, en vue d'augmenter l'allocation au cours des dernières années. L'allocation par mille au sujet des automobiles n'a pas été majorée au cours des deux dernières années, je crois, mais je me souviens qu'elle l'a été il y a environ trois ans.

L'hon. M. BUCHANAN: Les allocations augmentent parallèlement aux frais, n'est-ce pas?

M. BRYCE: Oui, monsieur, mais nous ne les changeons pas chaque année.

L'hon. M. BUCHANAN: Allouez-vous un montant fixe à une personne qui demeure dans un hôtel ou à un établissement de ce genre?

M. BRYCE: Non, monsieur. Nous avons longuement étudié cette possibilité, mais nous sommes arrivés à la conclusion, au ministère des Finances, qu'il nous est impossible de recommander un plan semblable parce qu'un tarif raisonnable dans certaines circonstances était trop élevé dans d'autres et vice versa. Le tarif des hôtels dépend, par exemple, de l'importance de la ville. Nous avons fait analyser nos frais de déplacement en relation de l'importance du centre où se trouvait un employé, et nous avons constaté que